Médiateur européen

Le Médiateur : Pression croissante contre le Conseil pour ouvrir plus de débats au public

Communiqué de presse n° 7/2006 - 05/04/2006

Le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros** , a salué la décision du Parlement européen (PE) appelant le Conseil à ouvrir davantage de ses débats au public. Le vote du Parlement fait suite à un Rapport spécial du Médiateur, soumis en octobre 2005, dans lequel le Conseil était appelé à réviser son refus à siéger publiquement lorsqu'il agit en sa capacité de législateur. "Prendre des décisions de la façon la plus ouverte possible est le meilleur moyen de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens", a déclaré M. Diamandouros. "Les citoyens ont le droit de savoir ce que les gouvernements nationaux décident en leur nom à Bruxelles".

Courant décembre 2005, le Conseil a accepté d'ouvrir ses séances lors des *procédures de codécision* (par lesquelles le PE adopte la législation conjointement avec le Conseil) au public. M. Diamandouros a salué ce geste comme étant un pas dans la bonne direction : "Quoi qu'il en soit, il semble que le Conseil persiste à vouloir maintenir certains débats législatifs à huis clos. J'espère que la pression politique exercée par le Parlement encouragera le Conseil à assurer une complète transparence."

Le Rapport spécial du Médiateur peut être consulté dans son intégralité, sous :
http://www.ombudsman.europa.eu/special/pdf/fr/032395.pdf [Lien]

Pour plus d'informations sur ce Rapport spécial, veuillez contacter M. Gerhard Grill, Juriste principal, tél. +33 388 17 24 23